



Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Lille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

A PETITS P.A.S.

(Projets pour une Alternative Solidaire)

Association

Siège social : 16, route de Canlers 62310 RUISSEAUVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



A PETITS P.A.S.

(Projets pour une Alternative Solidaire)

Association

Siège social : 16, route de Canlers 62310 RUISSEAUVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A PETITS P.A.S (Projets pour une Alternative Solidaire) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenue et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et d'Orientation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

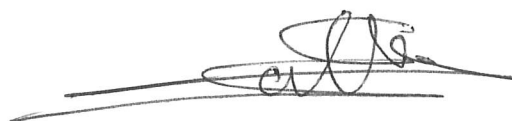
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 05 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Maxime GALLET

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 12 2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	298 586	169 514	129 072	131 186
	Constructions	859 143	836 186	22 957	27 293
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	107 938	85 052	22 886	10 332
	Autres immobilisations corporelles	137 811	111 334	26 477	29 654
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	12 565		12 565	11 530
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	879		879	879
	TOTAL (II)	1 416 938	1 202 086	214 852	210 890
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	607		607	607
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	56 642		56 642	84 364
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	849 005		849 005	573 592
	Charges constatées d'avance	415		415	415
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	344 842		344 842	436 515
	TOTAL (III)	1 251 511		1 251 511	1 095 494
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 668 449	1 202 086	1 466 363	1 306 383

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

879

(2) dont créances à plus d'un an

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	212 420	212 420
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	262 790	259 790
	Autres		
	Report à nouveau	114 173	108 749
	Excédent ou déficit de l'exercice	(16 425)	8 423
	Total des fonds propres (situation nette)	572 958	589 383
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	18 741	22 128
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	18 741	22 128
	Total des fonds propres	591 698	611 511
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 000	1 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	1 000	1 000
Provisions	Provisions pour risques	253 236	128 520
	Provisions pour charges	15 044	14 117
	Total des provisions	268 280	142 637
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	126 363	96 413
	Emprunts et dettes financières divers (2)	31 295	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	120	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 810	330 406
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	104 813	54 247
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 000	
	Autres dettes	59 593	15 713
	Produits constatés d'avance	40 390	54 456
	Total des dettes (1)	605 384	551 235
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 466 363	1 306 383
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	512 664	502 423
	(2) Dont emprunts participatifs		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 155	1 085
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	350 929	482 178
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	344 766	358 998
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	865 797	831 667
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	23 165	30 427
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	128 520	7 542
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	122 906	158 628
Total des produits d'exploitation		1 837 238	1 870 526
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	70 522	90 420
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	122 590	180 422
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	483 541	688 127
	Aides financières	35 237	
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 966	17 259
	Salaires	564 099	548 017
	Cotisations sociales	141 217	129 593
	Dotation aux amortissements et dépréciations	25 833	52 416
	Dotation aux provisions	254 163	129 130
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	137 355	3 359
Total des charges d'exploitation		1 852 522	1 838 744
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 285)	31 781

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION				(15 285)	31 781
PRODUITS FINANCIERS	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			48	
	Autres intérêts et produits assimilés			728	1 919
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers				776	1 919
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées			2 586	2 915
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				2 586	2 915
RESULTAT FINANCIER				(1 809)	(996)
RESULTAT COURANT avant impôts				(17 094)	30 785
	Produits exceptionnels				14 401
	Charges exceptionnelles				35 296
RESULTAT EXCEPTIONNEL					(20 895)
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices				(669)	1 467
TOTAL DES PRODUITS				1 838 014	1 886 845
TOTAL DES CHARGES				1 854 439	1 878 422
EXCEDENT ou DEFICIT				(16 425)	8 423
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat				21 560	13 015
TOTAL				21 560	13 015
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations					
Personnel bénévole				21 560	13 015
TOTAL				21 560	13 015

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Annexe

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Informations générales

L'association a pour but :

- De contribuer à développer la formation éco-citoyenne, sociale, culturelle et professionnelle de différents publics (enfants, jeunes et adultes) notamment dans les domaines du développement durable et de l'économie solidaire ;
- De contribuer à favoriser la mixité sociale, les liens inter-générationnels et des échanges entre le monde rural et le mode urbain ;
- De participer à une dynamique de développement local et de promouvoir l'animation rurale avec les populations concernées.

A cet effet, l'association organise des réunions, stages, colloques, camps et toutes formes d'activités nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

L'association a développé un certain nombre d'activités au fil des années axé autour de l'agriculture et de l'environnement :

- Création d'activités : couveuse, espace test agricole, sensibilisation à l'entrepreneuriat, coopérative de Jeunesse et de Services... ;
- Eco-tourisme : activité d'accueil en gîtes HQE, sous tipis, randonnée avec les ânes ;
- Loisirs éducatifs auprès de tous publics : savoir-faire (pain...), environnement (biodiversité, énergie, habitat écologique...), activités artistiques (atelier terre, linogravure...) ;
- Projets culturels : accompagnement de projets, manifestations culturelles... ;
- Environnement : animations, conférences, ateliers sur le développement durable, la biodiversité, l'écoconstruction... et gestion d'un espace info énergie.

Les financeurs principaux sont la Région des Hauts-de-France, le Fonds Social Européen et la Caisse d'Allocations Familiales.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 466 363 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 838 014 euros** et un total **charges** de **1 854 439 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-16 425 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un évènement majeur et inhabituel ;
- Réforme du contenu des annexes.

Toutefois, ces changements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice ni sur leur présentation d'ensemble.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Baker Tilly STRIGO
Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées en tenant comptes des appels de cotisations envoyés.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	298 586					298 586
	Constructions sur sol propre	1 749					1 749
	sur sol d'autrui	557 676					557 676
	instal. agencement aménagement	299 718					299 718
	Instal technique, matériel outillage industriels	96 327		11 611			107 938
	Instal., agencement, aménagement divers	66 947		12 062		8 731	70 278
	Matériel de transport	30 933					30 933
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	34 200					34 200
	Emballages récupérables et divers	2 400					2 400
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 388 537		23 673		8 731	1 403 479
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	15					15
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	11 530		1 035			12 565
	Prêts et autres immobilisations financières	879					879
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 424		1 035			13 459
TOTAL		1 400 961		24 708		8 731	1 416 938

Baker Tilly STREGO

Commissaire aux comptes

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CORPORELLES	Terrains			167 400	2 114		169 514
	Constructions sur sol propre			1 749			1 749
	sur sol d'autrui			547 705	1 477		549 182
	instal. agencement aménagement			282 396	2 860		285 256
	Instal technique, matériel outillage industriels			85 996	4 143	5 087	85 052
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			55 834	7 281	8 731	54 384
	Matériel de transport			19 613	5 990		25 602
	Matériel de bureau, mobilier			26 979	1 969		28 948
	Emballages récupérables et divers			2 400			2 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 190 071	25 833	13 818	1 202 086

TOTAL				1 190 071	25 833	13 818	1 202 086
-------	--	--	--	-----------	--------	--------	-----------

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		15 044		15 044
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	142 637	239 119	128 520	253 236
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	142 637	254 163	128 520	268 280
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	142 637	254 163	128 520	268 280
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			254 163	128 520	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	879	879	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	56 642	56 642	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 717	3 717	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 425	8 425	
	Impôts sur les bénéfices	669	669	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 153	4 153	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	577	577	
	Divers	675 776	675 776	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	155 688	155 688	
	Charges constatées d'avance	415	415	
	TOTAL DES CREANCES	906 940	906 940	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	126 363	46 198	80 165	
	Emprunts et dettes financières divers	31 295	18 860	12 435	
	Fournisseurs et comptes rattachés	239 810	239 810		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	17 783	17 783		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 351	30 351		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	941	941		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	55 738	55 738		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 000	3 000		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	59 593	59 593		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	40 390	40 390		
	TOTAL DES DETTES	605 264	512 664	92 600	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	66 713			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	120	3 607	(3 487) -96,67
Autres créances	162 464	105 193	57 271 54,44
TOTAL	162 584	108 800	53 784 49,43

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 295	1 488	(193)	-12,98
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 601	22 795	806	3,54
Dettes fiscales et sociales	25 629	16 675	8 954	53,69
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	31 500		31 500	
TOTAL	82 025	40 958	41 067	100,2

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Cotis. FNAR 2026		415	415
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			415

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			40 390
Métropole Européenne de Lille		18 000	
Gear-Up		10 089	
Union des couveuses		5 952	
MSA		4 000	
Les formations du Bataclo		1 306	
Ehpad Les Eprioux		1 043	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			40 390

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	212 420				212 420
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	259 790	3 000			262 790
Autres réserves					
Report à nouveau	108 749	5 423			114 173
Excédent ou déficit de l'exercice	8 423	(8 423)		16 425	(16 425)
Situation nette	589 383			16 425	572 958
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	22 128		(3 387)		18 741
Provisions réglementées					
TOTAL	611 511		(3 387)	16 425	591 698

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
DEP62 EVCULT bande dessinée	1 000					1 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	1 000					1 000	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Cotisations	1 155	0 %
Ventes de marchandises	350 929	26 %
Prestations de services	344 766	19 %
Subventions d'exploitation	865 797	44 %
Dons	23 165	2 %
Reprises sur provisions et transferts de charges	128 520	0 %
Autres produits	122 906	8 %
TOTAL	1 837 238	100 %

Evolution des subventions

La fraction attribuée au titre d'un exercice futur est inscrite en produits constatés d'avance, et l'éventuelle quote-part de l'exercice inutilisée à la clôture de l'exercice donne lieu à la constatation d'une charge en « engagement à réaliser sur ressources affectées ».

Une convention assortie d'une condition suspensive non levée n'est pas acquise et n'est donc pas constatée en produits. En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui est acquise dès la décision de l'octroi.

Bénévolat

Il s'agit d'une activité bénévole liée à la gestion de la structure (conseil d'administration, commission ...), et aux activités suivantes :

- Actions et ateliers dans le cadre de la mise en place de l'espace de vie sociale (atelier pain, communication, inauguration en septembre...) ;
- Actions et ateliers éco-citoyen : projet écoparlement, chantier participatif de plantations ;
- Manifestations dans le cadre des actions culturelles : ciné -débat, festival "les routes du monde"... ;
- Atelier terre dans le cadre atelier scolaire ou parentalité (atelier péri-scolaire de longuenesse...).

Le bénévolat est estimé à 716 heures pour un taux horaire de 30 euros, soit une valorisation annuelle de 21 560 euros.

Honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaire aux comptes - Bakertilly
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	508,80
TOTAL	5 508,80

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des dirigeants

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Situation fiscale

L'association a opté pour l'assujettissement aux impôts commerciaux. De ce fait, elle acquitte l'impôt sur les sociétés, la contribution économique et territoriale et est soumise à la TVA.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des flux par activités (en K€)

	A Petits PAS		Couveuse		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Chiffre d'Affaires	266	211	429	630	695	841
Subventions	866	807	0	25	866	832
Autres produit	199	100	78	114	277	214
TOTAL DES PRODUITS	1 331	1 117	507	770	1 838	1 887
Achats et services extérieurs	-690	-487	-450	-696	- 1 140	-1 183
Charges de personnel et impôts	-657	-621	- 57	-74	- 714	-695
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES	-1 347	-1 108	- 507	-770	-1 854	-1 878
RESULTAT	-16	+8	0	0	-16	+8

Ventilation du bilan par activité (en K€)

	A Petits PAS		Couveuse		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Immobilisations	214	206	0	4	214	211
Créances court-terme	741	659	165		906	659
Disponibilités	390	304	-45	133	345	437
TOTAL ACTIF	1 345	1 169	120	137	1 466	1 307
Fonds Associatifs	572	589			572	589
Subventions d'investissement	19	22			19	22
Autres passifs	268	12	0	132	268	143
Emprunts	152	91	4	5	156	96
Dettes court-terme	334	455	116		449	455
TOTAL PASSIF	1 345	1 169	120	137	1 466	1 307

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes